Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026040-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2026

Date de convocation : 26 mars 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.040

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Absentes excusées : Agnès GOUBET (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Klervi PAULET (Pouvoir à Lirzina ILDEBERT).

Secrétaire de séance : Charles JOUIN

Servitude de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense incendie publique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la défense extérieure contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à défendre, l'alimentation en eau des moyens de secours pour l'intermédiaire des Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin.

Lors des interventions de secours, la proximité d'un point d'alimentation en eau par rapport au lieu de sinistre, sa signalisation et son maintien en bon état de fonctionnement, concourent à réduire les délais d'extinction et permettent de sauvegarder des vies humaines, et de protéger les biens et l'environnement.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est une compétence communale. Dans le cadre de ses obligations, la commune a confié à la SAUR en 2022 la réalisation d'un schéma communal de défense incendie. Ce schéma, qui comprend un état de l'existant de la défense incendie, permet également de planifier les équipements de complément de la défense incendie qui s'avèreraient nécessaires.

Il est précisé que dans la majorité des situations locales, les PEI sont publics, mais des tiers ou personnes privées peuvent aussi participer à la DECI en mettant à disposition des Points d'Eau Incendie (PEI) préalablement identifiés.

Considérant les propositions d'amélioration de la défense incendie du schéma communal de défense incendie,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026040-DE

Considérant que le PEI (réservoir souple d'une capacité de 120 m3) réalisé [illegible] par Monsieur et Madame Maxime TRUCHARD, domiciliés sur la commune, au lieu-dit Le Boschet, permettrait d'améliorer la défense incendie, sur le secteur de La Goherais,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la constitution d'une servitude sur la parcelle D n° 176 (fonds servant), propriété de Monsieur et Madame Maxime TRUCHARD, pour la mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense incendie publique.
- D'acter qu'en contrepartie, la commune participera aux frais d'installation du point d'eau à hauteur de 10 000.00 € (participation à verser aux propriétaires).
- D'autoriser le maire à signer l'acte portant constitution de servitude, qui sera établi par Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'acter que tous les frais seront supportés par la commune, bénéficiaire de la servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 7 avril 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Charles JOUIN

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr